Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260302-2026_03_14-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 2 mars 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le deux mars deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	16

Date de la convocation
19/02/2026

Date d'affichage
19/02/2026

Numéro de la Délibération :
2026-03-14

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, Corinne LE BIHAN, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Nicolas BENOIT, Jean-Robert LAOT, Cyril LE FUR, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Magalie HELLOCO

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Corinne LE BIHAN,

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Adhésion Bruded- 2026

M. le Maire rappelle que la commune adhère à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable) depuis 2017. Pour rappel, cette association a pour objet de promouvoir un aménagement rural dans un esprit de développement durable en Bretagne rurale et rurbaine. Elle forme un réseau de collectivités favorisant l'échange d'expériences et leurs initiatives de développement durable.
Pour 2026, l'adhésion est de 414.40 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Reconduit l'adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2026 pour une cotisation de 414.40 €

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY